

2024/2027



**DANS LES  
CENTRES ANCIENS  
DE 9 COMMUNES :**

Chanonat, La Roche-Blanche,  
Les Martres-de-Veyre,  
Mirefleurs, Orcet, Saint-Amant-  
Tallende, Saint-Sandoux, Saint-  
Saturnin, Vic-le-Comte.

## DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX COMMERCIAUX

### Les commerces et travaux concernés

Cette aide concerne **les propriétaires de locaux commerciaux** dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

**Les surfaces d'activités autres que le commerce de proximité ne sont pas concernées.**

Sous réserve de présenter un audit énergétique du commerce, les travaux éligibles concernent :

- l'isolation des parois opaques et des parois vitrées (vitrines)
- les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude
- la ventilation et le système d'éclairage.

Ces travaux doivent être conformes au règlement d'urbanisme et réalisés par des artisans labellisés RGE (reconnus garants de l'environnement).

Le projet de travaux devra comporter **au moins deux postes de travaux parmi ceux préconisés dans l'audit**, dont a minima un poste d'isolation des parois opaques ou vitrées.

### Vous êtes éligible à ce dispositif ?

Contactez le service Habitat de Mond'Arverne Communauté : [habitat@mond-arverne.fr](mailto:habitat@mond-arverne.fr)

Retrouvez toutes les informations sur [www.mond-arverne.fr](http://www.mond-arverne.fr)

Innové, entreprendre > Aide à la rénovation énergétique des locaux commerciaux

### Montant de l'aide et modalités

L'aide financière correspond à **20 % du montant HT des travaux avec un plafond de 20 000 € HT.**

**Pour effectuer votre demande**, il vous suffit de fournir :

- un courrier libre de demande de subvention
- un justificatif de propriété du local commercial
- un audit énergétique de moins de 4 ans
- un devis détaillé des travaux
- un accord de déclaration de travaux, le cas échéant
- un RIB.

**Pour solliciter la demande de versement des aides**, vous devez transmettre :

- les factures détaillées des travaux
- votre RIB (en cas de changement de compte depuis le dépôt de la demande).

**Une visite de contrôle** sera effectuée par le service Habitat de Mond'Arverne Communauté **avant le versement effectif de l'aide financière.**

